

## Aide individuelle à la reprise d'activité

### Contexte

Les participants peuvent être confrontés à des problèmes de mobilité qui sont liés à de multiples raisons : coût, horaires et lieux non desservis, habitudes, coût du permis B et difficulté d'obtention. D'autres participants, dont le projet d'insertion professionnelle passe par l'engagement dans une formation, doivent souvent combiner plusieurs aides financières pour couvrir le coût de leur formation.

Ces démarches sont parfois impossibles à mener pour des raisons financières.

### Description et contenu de l'action

L'action se traduit par une aide financière pour favoriser la reprise d'activité des participants du PLIE (clauses sociales, tout emploi de plus d'un mois, entrée en formation qualifiante) :

- bons d'essence, prise en charge frais de contrôle technique, petites réparations, location de véhicule.

L'action se traduit par une aide financière pour toute personne en démarche d'insertion :

- aide financière au permis B ; aide financière à la formation.
- aide à la garde d'enfants

- le référent de parcours PLIE valide le projet, s'assure de l'engagement du participant et vérifie que les mesures de droit commun ne sont pas mobilisables. L'intervention de la CESF peut être sollicitée.

### Finalité

L'action vise à contribuer à la résolution des freins périphériques à l'emploi, dont la mobilité et le développement des compétences professionnelles.

**Nombre de places : 70**